

Association ACODEGE

2 Rue Gagnereaux
21000 DIJON

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél.: +33 (0)3 86 48 12 12

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUE
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, en date du 23 septembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACODEGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ACODEGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

SARL ETC AUDIT

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant notamment :

- Le paragraphe « avancement sur les signatures des CPOMs point I.a » précise que le CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) n'a pas encore été signé avec l'ARS en 2023. Les négociations avec l'ARS ont repris et une signature devrait aboutir sur un CPOM socle 2024-2028 sur le premier semestre 2024. Si ce CPOM est signé, la capacité du SAIP devrait augmenter de 14 places.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les concours publics et subventions d'exploitation : nous nous sommes assurés du correct enregistrement comptable et du suivi des concours publics et des subventions d'exploitation
- Les fonds propres : nous avons vérifié le correct enregistrement comptable et l'affectation des résultats conformément aux attentes des financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ACODEGE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représenté par STEPHANE DELZAIVE

Signé électroniquement le 31/05/2024 par
Stephane Delzaive

BILAN CONSOLIDE (ACTIF) - Exercice 2023

Libellé		Montant brut 31/12/2023	Amort. et prov.	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	243 366,31	233 362,23	10 004,08	16 367,20
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres immobilisations incorporelles	243 366,31	233 362,23	10 004,08	16 367,20
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :	47 430 776,32	25 297 768,40	22 133 007,92	23 186 914,48
	Terrains	2 084 574,09	685 945,88	1 398 628,21	1 388 147,84
	Constructions	33 543 358,43	15 324 486,08	18 218 872,35	19 282 220,70
	Installations techniques, matériels et outillage	3 952 687,27	3 304 895,11	647 792,16	679 162,37
	Autres immobilisations corporelles	7 770 297,69	5 982 441,33	1 787 856,36	1 821 329,41
	Immobilisations corporelles en cours	39 505,59		39 505,59	8 432,40
	Avances et acomptes	40 353,25		40 353,25	7 621,76
	Biens reçus par des leg ou donation destinés à être cédés				
	Immobilisations Financières :	456 377,86	260,69	456 117,17	417 467,35
Participations et créances rattachées à des participations	359 037,00		359 037,00	359 037,00	
Autres titres immobilisés	152,45		152,45	152,45	
Prêts					
Autres immobilisations financières	97 188,41	260,69	96 927,72	58 277,90	
TOTAL I	48 130 520,49	25 531 391,32	22 599 129,17	23 620 749,03	
ACTIF CIRCULANT					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	358 018,85	1 721,59	356 297,26	427 288,98
	Matières premières et fournitures	90 326,54	1 721,59	88 604,95	97 908,72
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)	201 570,40		201 570,40	280 596,85
	Produits intermédiaires et finis	66 121,91		66 121,91	48 783,41
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	928,24	-	928,24	1 306,77
	Créances :	3 662 205,49	238,75	3 661 966,74	2 089 560,00
	Créances redevables et comptes rattachés	670 567,47	238,75	670 328,72	278 092,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 991 638,02		2 991 638,02	1 811 468,00
	Valeurs mobilières de placement	0,00	-	0,00	-
	Disponibilités	19 464 473,32	-	19 464 473,32	21 295 167,89
	Charges constatées d'avance	141 298,95	-	141 298,95	82 002,46
TOTAL II	23 626 924,85	1 960,34	23 624 964,51	23 895 326,10	
COMPTE S REGULA RIS.	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	Primes de remboursement des obligations IV				
	Ecart de conversion (actif) V				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	71 757 445,34	25 533 351,66	46 224 093,68	47 516 075,13

BILAN CONSOLIDE (PASSIF) - Exercice 2023

Libellé		Montant brut 31/12/2023	Amort. et prov.	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
FONDS PROPRES					
FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	253 122,86	-	253 122,86	253 122,86
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	-	-	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-	-	-
	Dons et legs	-	-	-	-
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-	-	-	-
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
	Réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	9 807 769,82		9 807 769,82	20 886 657,54
	Réserves pour projet de l'entité	4 198 255,41		4 198 255,41	649 210,41
	Autres réserves	-	-	-	-
	Report à nouveau				
	Report à nouveau gestion non contrôlée	-2 130 159,79	-	-2 130 159,79	-1 295 042,54
	Report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-4 708 214,25	-	-4 708 214,25	-3 546 825,38
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	208 946,60	-	208 946,60	-1 914 422,87	
Situation nette	7 629 720,65		7 629 720,65	15 032 700,02	
Fonds propres consommables	-	-	-	-	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	918 778,26	-	918 778,26	407 390,97	
Provisions réglementées	3 385 416,24	-	3 385 416,24	3 365 207,05	
Couverture du besoin en fonds de roulement	108 429,04		108 429,04	108 429,04	
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immob.	6 147,22		6 147,22	6 147,22	
Réserves des plus-values nettes d'actif	3 270 839,98		3 270 839,98	3 250 630,79	
Droit des propriétaires					
TOTAL I	11 933 915,15	-	11 933 915,15	18 805 298,04	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	13 220 628,37		13 220 628,37	6 859 181,35
	TOTAL II	13 220 628,37	-	13 220 628,37	6 859 181,35
PROVISIONS	Provisions pour risques	709 973,70		709 973,70	748 332,82
	Provisions pour charges				2 200,00
	TOTAL III	709 973,70	-	709 973,70	750 532,82
DETTES					
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 531 789,71		5 531 789,71	6 093 824,79
	Emprunts et dettes financières divers	856,00		856,00	356,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00		0,00	0,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 271 419,59		2 271 419,59	1 026 528,37
	Dettes sociales et fiscales	11 787 411,19		11 787 411,19	11 888 224,49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 636,04		46 636,04	86 172,40
	Autres dettes	357 263,99		357 263,99	955 996,24
	Produits constatés d'avance	364 199,94		364 199,94	1 049 960,63
	TOTAL IV	20 359 576,46	-	20 359 576,46	21 101 062,92
	Ecart de conversion (passif)	TOTAL V			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	46 224 093,68	-	46 224 093,68	47 516 075,13	

RESULTAT CONSOLIDE - Exercice 2023 - (1/2)

	Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 295,00	2 571,00
	Ventes de marchandises Production vendue - prestations de services - divers		
	Ventes de biens et services - vente de biens - vente de prestations de services	3 473 400,21	3 241 822,33
	Chiffre d'affaires net	3 473 400,21	3 241 822,33
	Production stockée ou déstockage de production Production immobilisée Produits de tiers financeurs - concours publics et subventions d'exploitation	52 229 311,91	47 915 390,40
	Reprises sur amortissements et provisions	441 796,10	253 062,23
	Transferts de charges	22 934,38	19 134,16
	Utilisation de fonds dédiés	1 875 518,90	1 286 990,08
	Autres produits	3 381 157,79	3 439 456,11
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	61 426 414,29
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures Variation de stock	389 711,14	425 773,43
	Achats d'autres approvisionnements Variation de stock	9 303,77	-132,60
	Achats non stockés de matières et fournitures	3 912 254,53	2 793 818,28
	Services extérieurs et autres	9 424 067,09	9 088 706,26
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 763 198,39	3 497 575,46
	Rémunération du personnel	29 444 800,73	28 267 486,77
	Charges sociales	11 668 946,32	11 279 149,81
	Dotations aux amortissements et provisions	2 351 698,79	2 218 102,18
	Reports de fonds dédiés	625 039,95	250 878,72
	Autres charges	194 775,77	231 108,85
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	61 783 796,48	58 052 467,16
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-357 382,19	-1 894 040,85

RESULTAT CONSOLIDE - Exercice 2023 - (2/2)

	Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières	4 821,77	2 228,32
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	332 060,30	51 615,08
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	336 882,07	53 843,40
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux provisions	111 578,56	117 491,62
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	111 578,56	117 491,62
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	225 303,51	-63 648,22
	RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-132 078,68	-1 957 689,07
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	334 799,42	88 981,48
	Sur opérations en capital	94 109,71	107 370,15
	Reprises sur provisions	2 660,81	4 395,69
	Transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	431 569,94	200 747,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Exercice courant	8 155,83	75 059,27
	Sur opérations en capital	11 488,24	49 295,26
	Dotations aux amortissements et aux provisions :	22 870,00	29 577,36
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	42 514,07	153 931,89
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	389 055,87	46 815,43
	Impôts sur les sociétés (VII)	48 030,59	3 549,23
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	62 194 866,30	56 413 017,03
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	61 985 919,70	58 327 439,90
	EXCEDENT	208 946,60	0,00
	DEFICIT		1 914 422,87
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	437 835	453 368
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	96 000	96 000
Prestations de services	341 835	357 368	
	Personnel bénévole		

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 46 224 093.68€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 61 426 414.29€ et dégagent un résultat comptable de +208 946.60 €.

Après :

- la réintégration des excédents ainsi que la reprise des déficits demandée par les autorités de tarification pour le financement des activités 2023,
- la prise en compte des dépenses dont le financement est refusé (variation des provisions congés payés ...),

Le résultat administratif s'établit à : + 550 395.86 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Présentation de l'association

L'Acodège est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Elle développe des actions de prévention, de soin, d'accueil, d'éducation, de formation et de réinsertion sociale. Elle intervient auprès d'un public de tous âges en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

L'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux.

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

Acodège est fortement implantée dans toute la Côte-d'Or, mais son rayon d'action naturel est la région Bourgogne-Franche-Comté et les départements voisins (l'association est notamment présente en Haute-Marne). L'Association, héritière de plus de 70 ans d'histoire, a largement étendu le champ de ses compétences et a évolué et grandi en réponse aux besoins.

En prenant de l'envergure, Acodège a tissé un réseau d'expertises qui fait la force de ce collectif, et qui favorise cette notion de « parcours de vie » souhaitée par les publics accompagnés.

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

INTRODUCTION

Les équipes ont maintenu le dialogue avec les financeurs afin de faire avancer les dossiers de financement en CPOM.

I. Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens :

a-CPOM Etat (ARS)

L'échéance du CPOM signé avec l'Etat (ARS) avait été initialement fixée au 31 décembre 2014. Ce CPOM a été renouvelé pour les années 2015 et 2016 par voie d'avenant, valable pour le dernier jusqu'au 31/12/2016.

Les négociations pour le renouvellement de ce CPOM avaient débuté fin 2016, avec pour objectif la signature d'un CPOM 2017/2021.

A l'instar des 6 dernières années, Il n'a pas encore été possible de signer un nouveau CPOM avec l'ARS en 2023. Les négociations avec l'ARS ont repris et une signature devrait aboutir sur un CPOM socle 2024-2028 sur le premier semestre 2024. Si ce CPOM est signé la capacité du SAIP devrait augmenter de 14 places.

b-CPOM- CHRS Herriot

Le CPOM en cours pour le CHRS Herriot a été signé en juin 2021 pour la période 2021-2023 avec la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté.

Un avenant sera signé sur le premier semestre 2024 afin de prolonger de 2 ans le CPOM.

c-CPOM Conseil Départemental

- Enveloppe Enfance

Pour cette enveloppe, le contrat CPOM a été signé en décembre 2022 pour les 4 années 2022-2025. Le périmètre et les capacités des services n'ont pas changé. L'équilibre est recherché sur la durée du CPOM, les résultats déficitaires pourront être imputés sur les réserves du précédent CPOM. L'autorisation du nombre de places du Service d'Accueil Familial devrait être revu à la baisse en 2024.

- Enveloppe Handicap Adultes

Cette partie du CPOM avait été reconduite par voie d'avenant pour 2021. Le CPOM en cours a été signé sur le premier trimestre pour la période 2022-2024 avec le Département de la Cote-d'Or.

2. Reprise des résultats antérieurs :

Les « résultats réalisés au cours des exercices antérieurs et sous contrôle des tiers financeurs » ont fait l'objet de réintégrations (reprises) dans les budgets accordés par les financeurs pour l'année 2023 ;

Ces reprises de résultat s'élèvent à un montant de 22 608.19 € pour l'année 2023 et impactent ainsi à due concurrence les produits de tarification (comptes 73xxx) et donc le résultat comptable.

Résultat comptable en euros	208 946,60
Retraitements des reprises sur 2023 de résultats antérieurs (excédents et déficits) sur des établissements sous tarification classique	22 608,19
Résultat comptable retraité des reprises de résultats antérieurs	231 554,79

3. Valorisation des biens immobiliers

Les locaux, situés rue Jean 23 à Dijon, ne sont plus utilisés par le Sessad depuis 2020. Les contacts pris pour la vente des locaux en 2021 avaient fait apparaître que la valeur nette comptable de ces locaux était supérieure à l'estimation donnée. Une provision pour dépréciation a été constatée dans les comptes de l'Association pour un montant de 122 233€ au 31/12/2021. La situation des biens immobiliers dans ce quartier n'a pas évolué favorablement. La provision n'a donc pas été reprise.

4. Comparabilité des exercices – Nouveaux services et établissements / Extensions en 2023

Le nombre de personnes accompagnées est relativement stable. Nous noterons cependant les modifications d'activités suivantes :

- Rentrée inclusive 2023 à Dame Mosaïk : accueil de 5 jeunes à l'IME (versement de crédit non reconductible par l'ARS, 6 accueils en 2022).
- Rentrée inclusive 2023 à Dame Aria : accueil de 22 jeunes en PMO (versement de crédit non reconductible par l'ARS, 18 accueils en 2022).
- AMMI mineurs :
Pour Mémoire, en juin 2022, la capacité d'accueil du service a augmenté de 3 places passant de 23 à 26 places. En 2023, la capacité autorisée est passée progressivement à 43 (modification de l'arrêté au 01/09/2023) puis à 44 places au 01/11/2023. La dotation a été versée en fonction du nombre de places installées.
- AMMI majeurs : augmentation de la capacité de 18 places.
- La convention CEJ JR(subvention) signée en fin d'année 2022 trouve son application en année pleine pour 2023 en remplacement des activités PIC et IEJ.

5. Arrêt du 13/09/2023 de la Chambre sociale de la Cour de cassation sur les congés payés en cas de maladie

Au titre de l'arrêté des comptes du 31/12/2023, la valorisation des congés payés (charge à payer) a été ajusté lorsque le passif des salariés au titre du droit à congés était certain.

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

III – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. Référentiel et principes comptables :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01 ;
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 mai 2017 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicaux sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- Du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux sociaux relevant de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles 2020

2. Informations relatives aux changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé sur l'exercice 2023.

Pour mémoire, le règlement n°2018-06 de l'ANC et le règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliqués pour la première fois à l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément à la nouvelle réglementation comptable en vigueur.

3. Modes et méthodes d'évaluation appliqués

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3.1) Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées (cf bas du compte de résultat).

Ces contributions ne représentent aucun flux financier pour l'Association et, en particulier, les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération de la part de l'Acodège, seule une indemnité de déplacement peut être payée aux bénévoles.

Les différentes contributions, dont bénéficie l'association, et les méthodes de valorisations retenues sont les suivantes :

- **les apports de travail (bénévoles)** : au montant horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue pour la qualification déterminée par la Convention Collective à l'indice le plus faible; Cette nature de contribution n'a pas été valorisée car d'une part, l'association n'est pas en mesure de la recenser, et d'autre part elle n'est pas significative.
- **Les heures effectuées par les personnels mis à disposition de l'Education Nationale qui ne perçoivent qu'un forfait ou une indemnité de logement par l'Acodège** : à un salaire équivalent à ce que percevrait une personne de même qualification, à l'indice le plus faible de la Convention Collective, charges fiscales et sociales comprises, déduction faite éventuelle des coûts réels de ces personnes.
- **Les mises à disposition de biens** : à la valeur locative théorique des biens mis à disposition gratuitement ce qui exclut les biens mis à disposition sous forme de baux emphytéotiques, soit :
 - Le terrain de 2 ha à Dijon - 18 et 24 Rue St Vincent de Paul à DIJON (terrain du Conseil Départemental mis à disposition de l'IME STE ANNE) – bail emphytéotique.
 - Le terrain de 3 722 m² - avenue de Stalingrad (terrain de la Ville de Dijon) – bail emphytéotique de 90 ans consenti le 10/12/2004 - valeur locative annuelle mentionnée dans l'acte 2700€.

En est exclu le temps passé par les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de rétablir la comparabilité des comptes, les contributions volontaires sont présentées sous forme comparative dans le tableau ci-dessous :

Nature	2023	2022
Personnel mise à disposition Education nationale	341 835	357 368
Mise à disposition d'un bureau (Ville Quetigny)	4 800	4 800
Mise à disposition Locaux (Dijon)	91 200	91 200
TOTAL	437 835	453 368

3.2) Fonds dédiés pour départs en retraite

Afin de ne pas créer de distorsion entre les comptes administratifs de ses établissements et ses comptes sociaux, l'Acodège n'a pas retenu la méthode préférentielle de comptabilisation des indemnités de départ en retraite en provision au bilan mais applique la méthode de comptabilisation en annexes au titre des engagements hors bilan (cf § VI - 2.2).

Les contrats CPOM signés avec l'Etat et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or étant muets sur une méthodologie à retenir comme sur des montants précis, la méthode retenue en 2023 a été la même que les années précédentes.

Elle se base sur celle ayant servi de base aux négociations avec les financeurs des deux CPOM, à savoir un provisionnement des indemnités de fin de carrière (en interne ou en externe sur un contrat IFC) envers les salariés sur les 5 années à venir.

Dans le cadre de l'externalisation des indemnités de fin de carrière en place depuis le 21/12/2012, Acodège a, eu égard de la règle sus citée, abondé en conséquence le contrat ouvert aux Assurances Crédit Mutuel.

Lorsque des abondements doivent être versés, leur montant est diminué des produits financiers générés par le contrat ouvert aux assurances du Crédit Mutuel. C'est un montant « net » de produits financiers qui est ainsi comptabilisé dans les charges des établissements.

3.3) Autres postes

➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition, les durées d'amortissements sont les suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 15 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	7 à 10 ans

Pour les biens faisant l'objet d'une approche par composants, les durées d'amortissements sont les suivantes :

- Constructions et composants : de 10 à 50 ans

Soit, plus particulièrement (en années):

Composants :	Durée :
Structure	50 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Electricité	25 ans
Plomberies sanitaires	25 ans
Chauffage	25 ans
Ascenseur	15 ans
Étanchéité	15 ans
Ravalement	15 ans
Parkings	15 ans
Aménagements	10 ans

➤ **Provisions pour dépréciation**

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits finis sont valorisés au prix de vente après déduction d'une marge bénéficiaire théorique de 10 %. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure soit au cours du jour, soit à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

➤ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode du premier entré, premier sorti.

1) Schéma de comptabilisation « amendements CRETON »

Sur demande de l'ARS, le schéma comptable de la facturation des jeunes sous amendements Creton est le suivant :

La facturation des amendements CRETON d'une année N est déduite de la dotation CPOM de N+2.

En conséquence, la facturation de N est laissée pour l'année N dans les « dotations et produits de tarification », mais compensée par la constitution d'une provision pour risques et charges, provision qui est reprise en N+2.

2) Comptabilisation des concours publics et subventions

Les concours publics destinés au financement pluriannuel général d'une activité et non consommés à la clôture sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les subventions publiques destinées à un projet facultatif spécifique et non consommées à la clôture sont comptabilisées en fonds dédiés dès lors que leur objet n'est pas totalement réalisé.

IV – NOTES SUR LE BILAN

I) Actif immobilisé

I.1) Mouvements de l'exercice

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immob. incorporelles	253 224,31	720,00	10 578,00	243 366,31
Immobilisations incorporelles	253 224,31	720,00	10 578,00	243 366,31
Terrains	2 019 071,32	65 502,77		2 084 574,09
Constructions	33 419 734,48	129 971,82	6 347,92	33 543 358,43
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	3 878 881,59	160 733,53	86 927,85	3 952 687,27
Autres immob. corporelles	7 480 237,65	472 799,74	182 739,70	7 770 297,69
Immob. corporelles en cours	8 432,40	35 821,59	8 432,40	35 821,59
Avances et acomptes	7 621,76	44 037,25	7 621,76	44 037,25
Immobilisations corporelles	46 813 979,20	908 866,70	292 069,63	47 430 776,32
Participations	359 037,00	-	-	359 037,00
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	152,45	-	-	152,45
Prêts	-	-	-	-
Autres immob. financières	58 538,59	47 397,82	8 748,00	97 188,41
Immobilisations financières	417 728,04	47 397,82	8 748,00	456 377,86
TOTAL	47 484 931,55	956 984,52	311 395,63	48 130 520,49

I.2) Tableau des amortissements et provisions sur immobilisations

Amortissements :

IMMOBILISATIONS	Amortissements 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31/12/2023
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immob. incorporelles	236 857,11	7 083,12	10 578,00	233 362,23
Immobilisations incorporelles	236 857,11	7 083,12	10 578,00	233 362,23
Terrains	630 923,48	55 022,40	-	685 945,88
Constructions	14 015 280,78	1 193 320,22	6 347,92	15 202 253,08
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	3 199 719,22	191 161,41	85 985,52	3 304 895,11
Autres immob. corporelles	5 658 908,49	503 769,49	180 236,65	5 982 441,33
Immobilisations corporelles	23 504 831,97	1 943 273,52	272 570,09	25 175 535,40
TOTAL	23 741 689,08	1 950 356,64	283 148,09	25 408 897,63

Provisions :

IMMOBILISATIONS	Montant Provision 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant Provision 31/12/2023
Frais d'établissement	-			-
Autres immob. incorporelles	-			-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-			-
Constructions	122 233,00			122 233,00
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	-			-
Autres immob. corporelles	-			-
Immobilisations corporelles	122 233,00	-	-	122 233,00
TOTAL	122 233,00	-	-	122 233,00

2) Actif circulant

2.1) Echéance des créances

CREANCES au 31/12/2023	Montant Brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	359 189,45		359 189,45
Prêts			
Autres Immobilisations financières	97 188,41		97 188,41
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances usagers et comptes rattachés	670 567,47	670 567,47	
Autres créances	2 991 638,02	2 991 638,02	
Charges constatées d'avance	141 298,95	141 298,95	
TOTAL	4 259 882,30	3 803 504,44	456 377,86
(1) Montant :			
- Prêts accordés cours d'exercice	NEANT		
- Rembours. obtenus cours d'exercice	NEANT		

2.2) Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	2023	2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immob. financières		
Créances usagers et comptes rattachés	118,08	798,78
Autres créances	2 356 434,16	1 135 778,52
Disponibilités	183 225,06	
TOTAL	2 539 777,30	1 136 577,30

3) Comptes de régularisation Actif

3.1) Charges constatées d'avance (uniquement d'exploitation) : 141 298.95€

4) Fonds Propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	253 122,86				253 122,86
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves :	21 535 867,95	64 134,27	55 000,00	7 648 976,99	14 006 025,23
- dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	17 362 607,52	39 139,29	55 000,00	7 648 976,99	9 807 769,82
Report à nouveau	- 4 841 867,92	- 1 978 557,14	156 805,76	174 754,74	- 6 838 374,04
- dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 3 546 825,38	- 1 143 439,89	156 805,76	174 754,74	- 4 708 214,25
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 914 422,87				208 946,60
- dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 1 104 300,60				308 402,95
Situation nette	15 032 700,02	- 1 914 422,87	211 805,76	7 823 731,73	7 629 720,65
Subvention d'investissement	407 390,97		582 421,00	71 033,71	918 778,26
Provisions réglementées	3 365 207,05		22 870,00	2 660,81	3 385 416,24
TOTAL	18 805 298,04	- 1 914 422,87	817 096,76	7 897 426,25	11 933 915,15

Les diminutions des réserves concernent pour 7 611 925.97€ un reclassement en fonds dédiés autorisé par l'ARS (cf 6. Fonds dédiés)

4.1) **Détail des résultats comptables et administratifs**

N° Dossier	Etablissement	Résultat comptable 2023	Variation de congés	Résultat administratif 2023
4	SAEMO	500 799,99	14 134,06	514 934,05
34	HEBERGEMENTS COLLECTIFS P.E	-256 469,55	-24 614,83	-281 084,38
35	HEBERGEMENTS EN AUTONOMIE P.E	-145 113,43	7 724,81	-137 388,62
36	SAF PROTECTION ENFANCE	-310 042,67	-24 176,58	-334 219,25
37	SPAD PROTECTION ENFANCE	-55 439,84	-9 893,83	-65 333,67
	Total CPOM enfance	-266 265,50	-36 826,37	-303 091,87
24	RESIDENCES	20 648,35	11 038,11	31 686,46
27	CHANTOURNELLE	-49 122,68	25 845,12	-23 277,56
43	SAVS	-35 076,61	-3 679,86	-38 756,47
51	EAM VESVROTTE HEBERGEMENT	-152 735,12	31 066,92	-121 668,20
	Total CPOM handicap	-216 286,06	64 270,29	-152 015,77
25	ESPACE SOCIO CULTUREL	-59 841,83	8 548,61	-59 841,83
30	AMARINE	0,00	-465,66	0,00
	Total Gestion libre CD 21	-59 841,83	8 082,95	-59 841,83
	TOTAL CPOMs CD 21	-542 393,39	35 526,87	-514 949,47
15	CAMSP (Conso CG+ARS)	7 731,12	8 555,77	16 286,89
16	CMPP	85 783,82	19 529,20	105 313,02
17	IME ICP	157 939,68	18 711,27	176 650,95
19	IME SAINTE ANNE	142 710,02	46 335,78	189 045,80
20	ESAT	182 429,66	23 916,93	206 346,59
29	SESSAD ARIA	279 022,39	40 237,96	319 260,35
31	SAIP	291 503,16	10 628,17	302 131,33
51	EAM VESVROTTE SOIN	-179 020,73	3 879,75	-175 140,98
52	IME PYRAMIDE	-315 662,80	36 795,33	-278 867,47
56	CUISINE PEDAGOGIQUE	-59 733,55	452,21	-59 281,34
71	SESSAD DI	11 951,87	-23 436,32	-11 484,45
	TOTAL CPOM ARS	604 654,64	185 606,05	790 260,69
13	CHRS - HERRIOT	3 993,34	8 878,92	12 872,26
	TOTAL CPOM CHRS HERRIOT	3 993,34	8 878,92	12 872,26

N° Dossier	Etablissement	Résultat comptable 2023	Variation de congés	Autres dépenses inopposables aux tiers financeurs	Reprise de résultats antérieurs	Autres reprises	Résultat administratif 2023
7	SIE	-78 275,55	-11 178,17	82 883,45	22 419,75		15 849,48
42	CER	-949,89	10 846,46		188,44		10 085,01
	Total PJJ	-79 225,44	-331,71	82 883,45	22 608,19	0,00	25 934,49
58	AMMI MINEURS	-84 473,16	15 589,70				-68 883,46
	Total CD 21	-84 473,16	15 589,70	0,00	0,00	0,00	-68 883,46
32	FERME DE LA COUEE	320 164,79					320 164,79
	Total CD 52	320 164,79		0,00	0,00	0,00	320 164,79
5	AGBF	25 840,34	-1 201,26	-28,00			24 611,08
	Total CAF/MSA	25 840,34	-1 201,26	-28,00	0,00	0,00	24 611,08
	TOTAL TARIFES	182 306,53	14 056,73	82 855,45	22 608,19	0,00	301 826,90

Etablissement sous gestion libre		Résultat comptable 2023
1	ASSOCIATION	31 815,62
21	ITINERANCE 21	-36 270,16
22	ESAT UNITES DE PRODUCTION	-61 458,59
50	JUDO	1 280,32
54	AUTO ECOLE	9 747,60
57	AMMI MAJEURS	4 019,57
57	REFUGIES	74 575,91
66	PIC REPERAGE	0,00
67	RIO	-29 402,80
67	LDA	-51 477,44
67	CELLULES RESSOURCE SANTE	939,04
67	UN CHEZ SOI D'ABORD	-685,37
67	SUBVENTION ADDICTO	295,80
	TOTAL GESTION LIBRE	-39 614,52

5) Provisions

Situations et mouvements	Montant 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant 31/12/2023
			Transferts & Utilisées	
Provisions règlementées	3 365 207,05	22 870,00	2 660,81	3 385 416,24
Provisions pour risques	748 332,82	401 236,98	439 596,10	709 973,70
Provisions pour charges	2 200,00		2 200,00	
Provisions pour dépréciation	124 088,41	104,93		124 193,34
Provisions /immo financières	260,69			260,69
TOTAL	4 240 088,97	424 211,91	444 456,91	4 219 843,97
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		401 341,91	441 796,10	
- financières				
- exceptionnelles		22 870,00	2 660,81	

Les provisions règlementées s'élèvent à 3 385 416.24€ et sont constituées des provisions règlementées suivantes :

- 108 429.04 € : provisions règlementées destinées à renforcer la couverture du BFR
- 3 270 839.98 € : provisions règlementées réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé
- 6 147.22 € : amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 709 973.70 € et sont destinées à couvrir les risques suivants :

- 191 000.00 € : provisions pour litiges
- 518 973.70 € : provision facturation Amendements Creton

Les provisions pour dépréciations s'élèvent à 124 193.34 € et sont destinées à couvrir les risques suivants :

- 238.75€ : provisions pour dépréciation de créances
- 1721.59€ : provisions pour dépréciation des stocks

- 122 233.00€ : provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles (anciens locaux du SESSAD des Grésilles).

6) Fonds dédiés

Les réserves ARS activées lors des plans pluriannuels d'investissement concernant les travaux de restructuration des bâtiments ont été transférés en fonds dédiés pour 7 611 925.97€. Ces fonds dédiés sont repris au compte de résultat au fur et à mesure des amortissements des travaux qu'ils concernent.

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice (A)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations		Transferts (D)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global (C)	Dont remboursements		Montant global E = A + B - C + D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification	5 200 933,68	35 898,37	738 719,36	0,00	7 611 925,97	12 110 038,66	527 698,91
Fds dédiés renouvellement immo PJJ	23 300,36		3 552,74			19 747,62	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CHRS		11 656,00				11 656,00	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - ICP			50 025,68		1 366 316,73	1 316 291,05	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - DAME MOSAIK			209 997,36		2 987 453,66	2 777 456,30	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - ESAT			143 036,61		2 785 229,51	2 642 192,90	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - DAME ARIA			33 368,66		472 926,07	439 557,41	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	957 277,90		35 049,33			922 228,57	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	2 983 826,56		209 742,39			2 774 084,17	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	13 712,29		2 713,00			10 999,29	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	677 916,38		47 832,33			630 084,05	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CD 21 Autonomie	14 792,15		2 499,96			12 292,19	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CD 21 Autonomie		15 620,28	269,80			15 350,48	
Fds dédiés renouvellement immo affectée PJJ	2 409,13		297,41			2 111,72	
Fonds dédiés don 2023 - EAM		8 622,09				8 622,09	
Fds dédiés renouvellement immo non affectée ARS	1 600,00					1 600,00	1 600,00
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	22 131,00					22 131,00	22 131,00
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	23 502,82					23 502,82	23 502,82
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	297 392,81					297 392,81	297 392,81
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Autonomie	122 561,15					122 561,15	122 561,15
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Autonomie	60 511,13		334,09			60 177,04	60 511,13
Subventions d'exploitation	1 658 247,67	589 141,58	1 136 799,54	275 351,93	0,00	1 110 589,71	398 750,93
Fonds dédiés - ARS -2017- Herriot	2 849,00					2 849,00	2 849,00
Fds dédiés fonctionnement CD 21 Autonomie	16 222,86		6 678,37			9 544,49	
Fds dédiés fonctionnement CD 21 Enfance	694,95					694,95	694,95
Fds dédiés subv fonctionnemnt accéclai - réfugiés	87 365,65					87 365,65	87 365,65
Fds dédiés sub fonctionnem	13 808,32					13 808,32	13 808,32
Fds dédiés Contrats aidés ARS	8 310,00					8 310,00	8 310,00
Fds dédiés Contrats aidés ARS	6 200,00		6 200,00			0,00	
Fds dédiés / économie budget	26 530,43					26 530,43	16 530,43
Fds dédiés formation ICP		8 000,00				8 000,00	
Fds dédiés formation DAME MOSAIK		5 000,00				5 000,00	
Fds dédiés formation autisme	7 322,85					7 322,85	7 322,85
Fds dédiés formation TSA / TND	1 904,00		1 904,00			0,00	
Fds dédiés formation CD 21 Enfance	14 336,96					14 336,96	
Fds dédiés formation CD 21 Autonomie	7 578,00		3 086,80			4 491,20	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance ESAT		1 500,00				1 500,00	
fonds dédiés TSA/TND		2 195,00				2 195,00	
Fds dédiés extension	26 512,00					26 512,00	26 512,00
Fds dédiés véhicule - PJJ	29 155,32		5 935,80			23 219,52	
Fds dédiés city park - PJJ	82 636,22					82 636,22	
Fonds Dédiés retraite - CAF	51 084,00	4 441,00	4 469,00			51 056,00	
Fonds Dédiés retraite - PJJ	59 657,00	25 562,00	21 705,00			63 514,00	
Fds dédiés retraites CD 52	12 348,00	17 210,00	3 862,00			25 696,00	

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice (A)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations		Transferts (D)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global (C)	Dont remboursements		Montant global E = A + B - C + D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification	5 200 933,68	35 898,37	738 719,36	0,00	7 611 925,97	12 110 038,66	527 698,91
Fds dédiés excédent prime covid ARS	10 565,97		10 565,97	10 565,97		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	22 596,20		22 596,20	22 596,20		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	12 594,80		12 594,80	12 594,80		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	25 624,97		25 624,97	25 624,97		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	31 429,14		31 429,14	31 429,14		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	27 498,78		27 498,78	27 498,78		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	10 560,29		10 560,29	10 560,29		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	8 892,48		8 892,48	8 892,48		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	4 284,11		4 284,11	4 284,11		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	5 980,40		5 980,40	5 980,40		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid ARS	1 912,45		1 912,45	1 912,45		0,00	
Fds dédiés excédent prime covid CD 21 Autonomie	1 407,01					1 407,01	1 407,01
Fds dédiés fonctionnement DDCS	26 435,00		3 376,89			23 058,11	
Fds dédiés sub	8 589,45					8 589,45	8 549,45
Fds dédiés AVDL	16 996,29					16 996,29	16 996,29
Fds dédiés OETH	16 475,91					16 475,91	16 475,91
Fonds dédiés déménagement CD 21 Enfance	4 000,00					4 000,00	4 000,00
Fds dédiés Stagiaires ARS - ICP		10 207,00				10 207,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS		5 190,00	2 835,00			2 355,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS		8 400,00	1 108,70			7 291,30	
Fds dédiés Stagiaires ARS	2 287,10	8 400,00	3 550,10			7 137,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS	3 322,84		3 322,84			0,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS		20 017,00				20 017,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS Service civique		3 000,00				3 000,00	
Fds dédiés Stagiaires CD 21 Enfance	12 000,00					12 000,00	12 000,00
Fds dédiés Stagiaires CD 21 Autonomie	2 637,00					2 637,00	
Fds dédiés évaluation externe CD 52	9 200,00					9 200,00	9 200,00
Fds dédiés évaluation externe PJJ	9 200,00		1 840,00			7 360,00	9 200,00
Fds dédiés évaluation externe ARS	40 000,00		40 000,00			0,00	
Fds dédiés Services civiques ARS	417,47		417,47			0,00	
Fds dédiés Services civiques ARS	6 000,00		6 000,00			0,00	
Fds dédiés Services civiques ARS	1 201,78		1 201,78			0,00	
Fds dédiés Services civiques ARS		7 500,00				7 500,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2022 2023	171 069,36		150 196,39			20 872,97	
Fds dédiés PEC Yohann M 2022 2023	5 422,00		5 422,00			0,00	
Fds dédiés PEC Amal 2022 2023	17 399,00		17 399,00			0,00	
Fds dédiés PEC Imad 2022 2023	2 224,87		2 224,87			0,00	
Fds dédiés PEC I. 2023 2024		14 098,00	6 979,00			7 119,00	
Fds dédiés PEC E. 2023 2024		1 260,00				1 260,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2023 24		87 500,00	50 000,00			37 500,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2023 24		320 833,00	183 333,00			137 500,00	
Fds dédiés 18 places SESSAD ARS	300 000,00		290 509,84			9 490,16	
Fds dédiés rentrée inclusive 2023 24 - TSA IME		15 000,00				15 000,00	
Fds dédiés renfort UECC ARS	20 000,00		19 380,84			619,16	
Fds dédiés Bungalows	58 709,16		6 449,99			52 259,17	
Fds dédiés Réfection salles de bain	87 480,49		9 119,88			78 360,61	
Fds dédiés Travaux Herriot	2 969,67		1 424,17			1 545,50	
Fonds dédiés CEJ		11 828,58				11 828,58	
Fds dédiés soutien salariés	23 611,35					23 611,35	
Fds dédiés bâtiment modulaire CD 21 Autonomie	31 850,00					31 850,00	31 850,00
Fds dédiés Dons	1 582,40					1 582,40	1 582,40
Fds dédiés Logiciel métiers ARS	34 894,70		34 894,70	34 894,70		0,00	
Fds dédiés Logiciel métiers ARS	78 517,64		78 517,64	78 517,64		0,00	78 517,64
Fonds dédiés Prdica Ste Anne	45 579,03				-41 573,99	4 005,04	45 579,03
Fonds dédiés Prdica Ste Anne	0,00		1 514,88		41 573,99	40 059,11	
Fds dédiés ESC	313,00					313,00	
Fonds dédiés TMI SAVS		12 000,00				12 000,00	
TOTAL	6 859 181,35	625 039,95	1 875 518,90	275 351,93	7 611 925,97	13 220 628,37	926 449,84

7) Dettes

7.1) Etat des dettes

DETTES au 31/12/2023	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins 1 an	Échéance à plus 1 an	Échéance à plus 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes auprès des établis. de crédit :	5 531 789,71	575 339,50	2 013 953,98	2 942 496,23
Emprunts et dettes financières divers (1)	856,00	856,00		
Avances et acomptes clients reçus				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 271 419,59	2 271 419,59		
Dettes fiscales et sociales	11 787 411,19	11 787 411,19		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	46 636,04	46 636,04		
Autres dettes	357 263,99	357 263,99		
Produits constatés d'avance	364 199,94	364 199,94		
TOTAL	20 359 576,46	15 403 126,25	2 013 953,98	2 942 496,23
(1) Empr. souscrit cours exercice				
Empr. rembours. cours exercice	561 773,55			
Solde créditeur de banque				

7.2) Charges à payer

Charges à payer inclus dans les postes du bilan	2023	2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2) intérêts courus	3 563,08	3 824,62
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Avces et acptes reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 041,43	234 980,35
Dettes fiscales et sociales	6 953 397,69	7 291 133,50
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	5 431,41	59 587,82
Totaux	7 619 433,61	7 589 526,29

8) Compte de régularisation PASSIF

8.1) Produits constatés d'avance

364 199.94 €

- Subvention CEJ JR: 238 193.94€
- Subvention ARS Psychologue : 33 000€
- Subvention Infirmière psy : 50 000€
- Subvention Addictions : 39 613 €
- Divers : 3 393€

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Résultat d'exploitation

1.1) Transfert de charges d'exploitation

Nature du produit	2023	2022
Allègement de charges sociales (645901)	1 182 343,84	946 451,94
Indemnités d'assurance	22 934,38	19 134,16
TOTAL	1 205 278,22	965 586,10

2) Résultat exceptionnel

2.1) Détail des produits exceptionnels (hors comptes 789 de reprise de fonds dédiés)

	2 023	2 022
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion :</u>	334 799,42	88 981,48
Libéralités Reçues	14 691,20	4 852,41
Autres produits exceptionnels	23 064,06	1 795,55
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	297 044,16	82 333,52
<u>Produits exceptionnels sur opérations en capital :</u>	94 109,71	107 370,15
Produits sur vente d'éléments d'actifs	22 870,00	30 766,65
QP de subventions d'invest virée au résultat de l'exercice	71 033,71	76 115,50
Autres produits exceptionnels	206,00	488,00
<u>Reprises sur provisions et transfert de charges:</u>	2 660,81	4 395,69
Reprise provision pour dépréciation immobilisations corporelles		-
Reprise de la provision pour différence sur réalisation d'élément d'actif	2 660,81	4 395,69
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	431 569,94	200 747,32

2.2) Détail des charges exceptionnelles (hors comptes 689 de dotations fonds dédiés)

	2 023	2 022
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :</u>	8 155,83	75 059,27
Charges exceptionnelles s/op	708,00	122,49
Charges s/ exercice antérieur	6 745,33	74 721,78
Pénalités /Amendes (dommages intérêts)	702,50	215,00
<u>Charges exceptionnelles sur opérations en capital :</u>	11 488,24	49 295,26
Valeur comptable nette des immobilisations cédées	3 445,94	5 584,98
Autres charges exceptionnelles	8 042,30	43 710,28
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>	22 870,00	29 577,36
Dotations aux amort. ou prov. exceptionnels des immobilisations		-
Dotations en provision pour renouvellement des immobilisations		-
Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé	22 870,00	29 577,36
Dotations aux amortissements dérogatoires		
<u>Autres charges Exceptionnelles</u>		
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 514,07	153 931,89

VI – AUTRES INFORMATIONS

I) Engagements Financiers

I.1) Crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail - 2023				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Constructions				
Installations, techniques, matériel et outillage	74 000,00	12 333,33	50 718,72	23 281,28
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAUX	74 000,00	12 333,33	50 718,72	23 281,28

Engagements de crédit bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains							
Constructions							
Installations, techniques, matériel et outillage	12 286,08	58 303,16	12 286,08	10 238,40		22 524,48	740,00
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
TOTAUX	12 286,08	58 303,16	12 286,08	10 238,40	0,00	22 524,48	740,00

I.2) Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière font partie du passif social de l'Association, puisqu'il s'agit d'engagements pris à l'égard des salariés et constituent de ce fait une dette.

L'association doit faire face, au minimum, aux engagements sociaux de l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 qui dispose que le salarié bénéficie des indemnités légales suivantes :

En cas de départ sur l'initiative du salarié :

Ancienneté	IFC en nombre de mois de salaire
Plus de 10 ans	0,50
Plus de 15 ans	1
Plus de 20 ans	1,5
Plus de 30 ans	2

En cas de départ sur l'initiative de l'employeur :

Ancienneté	Indemnité en part de salaire mensuel
A partir de 1 an	1/5 ^e par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	1/5 ^e par année d'ancienneté + 2/15 ^e par année d'ancienneté supérieure à 10 ans

Ces indemnités constituent un minimum légal qu'il conviendra de majorer en présence de dispositions plus favorables conformément, notamment, à la convention collective du 15 mars 1966.

Ancienneté	IFC en nombre de mois de salaire *
De 10 à 14 ans	1 mois
De 15 à 24 ans	3 mois
A partir de 25 ans	6 mois

(*) + 60 % de charges sociales

L'article 9 du Code de Commerce rend obligatoire l'évaluation des engagements de retraite. La doctrine comptable française, recommande la prise en compte de ce passif social.

En l'espèce, la méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des coûts de retraite est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de **dette actuarielle**.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'Association correspond à la somme des engagements individuels.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Modalité de départ en retraite : départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans
- Convention collective applicable : CCN du 15 mars 1966 « Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées »
- Taux de revalorisation annuel de salaire : 1%
- Taux d'actualisation : 2.25%
- Taux de capitalisation : 1%
- Table de mortalité réglementaire : TF 00-02
- Taux de rotation retenu :

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
16	6,63%	28	2,78%	40	2,04%
17	6,42%	29	2,77%	41	1,90%
18	6,22%	30	2,77%	42	1,76%
19	6,01%	31	2,76%	43	1,51%
20	5,80%	32	2,75%	44	1,16%
21	5,60%	33	2,64%	45	0,81%
22	5,29%	34	2,62%	46	0,65%
23	4,57%	35	2,49%	47	0,49%
24	3,98%	36	2,47%	48	0,32%
25	3,48%	37	2,44%	49	0,15%
26	3,08%	38	2,31%	De 50 à 54	0,10%
27	2,78%	39	2,18%	A partir de 55	0,05%

Compte tenu des données de l'Association, des hypothèses actuarielles retenues,

- le total des droits acquis actualisés à la date du 31/12/2023 (passif social) s'élève à un montant de 4 186 674 €.
- Les droits acquis dans 20 ans ou au moment du départ à la retraite s'il a lieu avant s'élèvent à un montant de 13 565 192€.

Le passif social est partiellement couvert :

- En interne : par la constitution de fonds dédiés :
Montants au 31/12/2023 : 140 266 €
- En externe : par l'abondement réalisé sur le contrat IFC ouvert aux Assurances du Crédit Mutuel
Valeur du contrat au 31/12/2023 : 1 971 241.86€
Soit 47 % de couverture du passif social actualisé.

I.3) Autres engagements financiers hors bilan

Nature de la garantie donnée	Montant garanti
Sûretés réelles	
<u>Nantissement</u>	
Montagne Ste Anne Emprunt Crédit Mutuel de 2 500 000€ - CAT 60 mois	270 000,00
Total	270 000,00
<u>Hypothèques</u>	
Association Acodège Emprunt Crédit Mutuel de 574 000 € échéance 25/10/2039	
- hypothèque légale spéciale prêteur de deniers	400 000,00
- hypothèque immobilière conventionnelle	225 000,00
Résidences Emprunt Banque Populaire de 840 000 € échéance 21/07/2030	840 000,00
Acodège/ ESAT Emprunt Crédit Mutuel de 1 688 000€ échéance 05/02/2043	1 688 800,00
ESAT Emprunt Banque populaire Emprunt de 1 778 000€ échéance 18/04/2038	1 778 000,00
Montagne Ste Anne Emprunt Crédit Mutuel de 2 500 000€	2 500 000,00
Total	7 411 800,00
<u>Promesse d'hypothèque à première demande s/emprunt BNP 900 000 € échéance 15/09/2025- Capital restant dû 31/12/2023 : 118k€</u>	
Autres sûretés	
<u>Cautions sur emprunts</u>	0,00
Total	0,00
TOTAL	7 681 800,00

2) Effectifs

Effectif Acodège en nombre ETP au 31/12	2023	2022
Cadres	106,27	107,42
Non-cadres	640,41	645,33
TOTAL	746,68	752,75

3) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants statutaires sont le Président, Vice-Président. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour leur fonction, ils sont bénévoles.

4) **Rémunérations des directeurs**

L'ensemble des rémunérations servies aux directeurs des établissements est conforme à la Convention Collective applicable à l'Association.